C.R.I.C. N° 6 (2006-2007)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 6 (2006-2007)

Séance publique de Commission*

Commission du Budget, des Finances, de l'Equipement et du Patrimoine

Lundi 16 octobre 2006

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Questions orales 4

Question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «le renvoi aux calendes grecques du dossier de l'opération de revitalisation urbaine du quartier de l'hôtel de ville à Frasnes-lez-Anvaing»

Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 4

Question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, et à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la construction d'un hall sportif à Flobecq»

Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 5

Question orale de M. Stoffels à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'opération sécurité routière aux abords des écoles»

Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 7

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, et à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le traitement des boues de dragage»

Orateurs: M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, Mme la Présidente 8

Question orale de M. Ficheroulle à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les ponts de Chênois et Bayemont»

Orateurs: M. le Président, M. Ficheroulle, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 10

Question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les grandes infrastructures sportives et leur financement alternatif»

Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 10

Question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «le projet de contournement de Péruwelz»

Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 12

Question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, et à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la technique de l'overlay en béton»

Orateurs: M. le Président, M. Crucke, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 13

Question orale de M. Stoffels à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «le bypass *reliant la N67 et la E40»*

Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 14

Question orale de M. Stoffels à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la N62 ou la E421 (Saint-Vith-Luxembourg)»

Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine 15

Liste des abréviations courantes 16

COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE

Présidence de M. Jacques ETIENNE, Président.

La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral commence à 15 heures 50 minutes.

M. le Président. – Nous abordons à présent les questions orales inscrites à l'ordre du jour.

Mme Pary-Mille m'a demandé d'excuser son absence.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LE RENVOI AUX CALENDES GRECQUES DU DOSSIER DE L'OPÉRATION DE REVITALISATION URBAINE DU QUARTIER DE L'HÔTEL DE VILLE À FRASNES-LEZ-ANVAING»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «le renvoi aux calendes grecques du dossier de l'opération de revitalisation urbaine du quartier de l'Hôtel de Ville à Frasnes-lez-Anvaing».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, c'est un dossier que l'on a déjà évoqué ensemble.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Oui.

M. Crucke (MR). – En tout cas, nous l'avons évoqué à deux reprises et il devait l'être, puisqu'il était inscrit à l'ordre du jour du Gouvernement en point A11 le 5 juin 2006.

Dossier que vous traitez vous-même, lorsque l'on en parle, on le considère clairement comme étant un très bon dossier qui mérite toutes les attentions et on peut le comprendre. Il s'agit de 27 logements privés créés dans une zone de parc. C'est ce que tout le monde demande pour l'instant en Wallonie, plus de logements et ici grâce à un partenariat privé/public ces logements sont obtenus.

Il se fait que ce dossier, pour des raisons, je vous cite d'ailleurs : *«un léger détail administratif technique»,* a été retiré le 5 juin 2006. On peut le comprendre, le dossier peut avoir un léger détail administratif qui fasse en sorte qu'il ne passe pas, encore qu'en point A11 c'est plus grave, mais c'est comme ça.

Et donc, je vous ai reposé la question le 8 juin, le 3 juillet, vous m'avez dit : «*Il y a un problème à l'administration*.». Moi j'ai beau demander à l'administration s'il y a problème, celle-ci continue à me dire : «*Non, ce dossier est parfaitement en règle, parfaitement en ordre, il n'y a pas de difficulté*.».

Donc, ma première question c'est de vous demander quelle est réellement la difficulté du dossier ? Pour autant qu'il y en ait une.

Je sais que vous n'êtes pas devin, mais malgré tout – puisque vous me l'avez dit à plusieurs reprises –, je vous demande quand pourra-t-on s'attendre à ce que ce dossier par rapport à cette légère difficulté soit réinscrit à l'ordre du jour ?

En outre, je commence à me demander si derrière – je n'aime pas vous le dire, mais … – ce dossier – dans lequel il y a un petit problème administratif – il n'y a pas plutôt un gros problème politique ? Comme vous, on vient de passer quelques jours, quelques semaines dans notre commune, et à cette occasion, on voit et on entend certaines choses, et j'ai entendu du début à la fin certains de vos camarades me dire : «*Si nous ne sommes pas dans la majorité,* et je vous le confirme, ils ne sont pas dedans*, il n'y aura plus un franc de subside pour Frasnes-lez-Anvaing.*». Je vous demande : est-ce cette logique des camarades sur place que vous voulez relayer ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je suis incapable d'intégrer un tel propos.

M. Crucke (MR). – J'ai cru voir que vous suiviez une logique présidentielle.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je ne crois pas qu'un jour je puisse m'abaisser à cela.

M. Crucke (MR). – On ne sait jamais Monsieur le Ministre, mais je suis content de vous dire que cela serait s'abaisser très loin. Je suis d'accord avec vous sur ce type de remarque.

Mais enfin, cela a été dit et c'est comme ça, cela a même été écrit. Quand c'est cumulé, cela devient moins une distraction, cela devient peut-être même de la bêtise.

Monsieur le Ministre, dites-moi quelle est réellement la difficulté dans ce dossier ? Puis-je attendre réellement un suivi logique, intéressant pour tous et utile dans ce dossier, sans devoir revenir une fois de plus vers vous ? Je sais que vous avez aussi d'autres chats à fouetter.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Nous n'allons pas nous arrêter à l'un ou l'autre petit problème technique qui a été relevé, c'est un beau dossier !

Je dois quand même vous dire que j'ai un problème – je voudrais que chaque membre de cette Commission en soit conscient – entre le nombre de dossiers qui me sont rentrés et les moyens financiers dont je dispose.

En effet, 13 millions disponibles pour la Revitalisation, 35 dossiers représentant plus de 40 millions de demandes. Je voudrais quand même que chacun – vous êtes tous des professionnels – soit conscient qu'à partir du moment où je reçois davantage plus de dossiers que de demandes, il y a toujours des formes d'arbitrage à réaliser. Comment voulez-vous faire autrement ? C'est impossible.

En outre, dans la mesure où je veux privilégier la qualité – même si celle-ci est difficile à déterminer – croyez bien que votre projet retient ma meilleure attention.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je suis déjà heureux d'entendre que cela retient la meilleure attention du Ministre et donc j'aimerais que cette attention se concrétise dans les actes et pas seulement me répondre comme déjà le cas le 5 juin 2006. C'était votre première intention, parce que si vous l'aviez inscrit en point 11 c'est qu'il y avait des critiques, il y avait des subsides.

On ne m'a jamais parlé d'une insuffisance, je peux bien comprendre qu'il y ait effectivement d'autres dossiers qui arrivent, car il y en a qui arrivent quotidiennement. Ca veut dire que cette politique est intéressante, mais je n'ai toujours pas la réponse du détail administratif qui aurait existé pour ne pas aller de l'avant et opiner à ce dossier.

Je vais continuer à vous faire confiance Monsieur le Ministre en vous disant que je continuerai à regarder aussi, avec la même attention que vous, l'ordre du jour de l'exécutif et du Gouvernement en espérant qu'il ne faudra pas une quatrième fois revenir vers vous.

Si je vous le demande ce n'est pas à titre personnel, parce qu'en plus ce dossier, sachez qu'il est défendu depuis le début par un échevin des travaux remarquable, mais c'est surtout par rapport à la population qui ne peut pas comprendre que ce qui est intéressant, utile, efficace ne soit pas suivi.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je n'en doute pas, nous sommes quelques-uns ici à être Bourgmestres et nous savons combien l'intérêt de notre population est notre première préoccupation, Monsieur Crucke.

M. Crucke (MR). – Je n'en doute pas.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, ET À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «LA CONSTRUCTION D'UN HALL SPORTIF À FLOBECQ»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine et à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la construction d'un hall sportif à Flobecq».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, le hasard du calendrier nous permet, durant cette période électorale, de voir des dossiers prendre un coup d'accélérateur. Le contraire de mon dossier, mais évidement cela ne concerne pas Frasnes-lez-Anvaing, il s'agit plutôt de Flobecq et vous connaissez évidemment bien M. le Ministre Demotte.

Là, tout d'un coup on voit un dossier qui avance à une grande vitesse, nonobstant, au Conseil communal, un certain nombre d'interrogations, de questions qui ont été posées. Je vous ai posé la question et je la pose également au Ministre Courard, comme vous l'avez vu, lorsque ce dossier est passé le 29 mai 2006 au

Conseil communal, il avait cette particularité d'être totalement vide.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Il est jaloux, ça, c'est une intervention de jalousie, je le vois bien.

M. Crucke (MR). – Non ce n'est pas de la jalousie, je vous éclaire sur la situation des dossiers sur le plan local.

Comprenez bien que je ne vais pas aller voir ce qui se passe à Ans mais qu'à côté de chez moi à Flobecq, j'ai des amis libéraux qui me posent des questions et je ne peux que les relayer au Ministre compétent.

Le dossier est vide le 29 mai 2006. On remarque, paraît-il, une explosion dans les financements car on passerait de 1.064.000 euros, excusez du peu, à 2.722.000 euros et je dis vide pourquoi ? Parce que les plans n'étaient même pas dans les dossiers, ils vont être signés ultérieurement.

Et puis, la convention d'occupation qui avait été en son temps négociée avec la Communauté française tombe à l'eau.

Que font les membres de l'opposition à Flobecq ? Et là je vous rassure, ils sont restés dans l'opposition, donc vous n'avez pas de craintes à avoir. Le MR est resté dans l'opposition à Flobecq. Ils introduisent un recours auprès du Ministre Courard, lui demandant : «*Est-il réellement logique de voter sur un dossier où les intérêts communaux financiers sont en train de se décupler, où il n'y a rien dans ce que l'on nous soumet, où les plans sont postérieurs à la date du Conseil ?*». Ca pose un certain nombre de problèmes.

Il se fait que je vous avais aussi posé la question, vous m'aviez dit : «*Comme il y a une plainte, tant qu'elle n'est pas vidée, je ne prendrai pas de décision.*». Et je lis dans la presse quelques jours avant les élections, que le Ministre a décidé de subventionner – quelle chance ont les Flobecquois de pouvoir faire du sport grâce à vous bientôt – une première tranche sur quatre. Le montant étant à ce point important – vous voyez que les arbitrages peuvent être faits – qu'on aurait subventionné une première tranche.

Qu'en est-il réellement dans ce dossier ? Puisque vous me disiez : «*Moi je ne trancherai pas tant qu'il n'y a pas de décision du Ministre Courard en la matière.*». Y a-t-il eu décision du Ministre Courard ? Quelle est-elle ? Et quel est donc le suivi à la fois pour la participation de la Commune mais aussi pour celle de la Région ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden, qui répondra en son nom et au nom de M. le Ministre Courard.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Monsieur le Président, chers Collègues, c'est vrai que mon administration a décidé de scinder en quatre phases de manière à mieux planifier la dépense globale et ce tant au niveau communal qu'au niveau régional.

Je vous dirai que mon administration doit reprendre contact avec l'Administration communale de Flobecq pour revoir et améliorer la fonctionnalité du bâtiment avant de finaliser les dossiers relatifs aux autres phases.

La convention d'occupation prévoit simplement que la commune de Flobecq finance la construction et l'équipement de cette infrastructure et qu'elle s'engage à introduire une demande auprès de la région. Il n'y est fait, aucune mention au budget de la construction.

Concernant le recours auprès de mon Collègue Philippe Courard, ce 4 septembre 2006, celui-ci m'a informé – le réclamant est le Collège échevinal – qu'il n'a pas estimé devoir retenir les griefs soulevés.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Disons que la réponse qui m'est donnée est un peu courte, que le Ministre nous dise que le Ministre Courard n'a pas estimé devoir suivre est insuffisant.

J'aurais aimé savoir pour quelles raisons, alors qu'il y a un certain nombre d'éléments matériels qui sont soulevés, et pas des moindres.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Interrogez-le.

M. Crucke (MR). – Attendez, j'interroge les deux.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je ne raconte pas de blague.

M. Crucke (MR). – J'interroge les deux. Le Gouvernement désigne son représentant, c'est-à-dire le Ministre Daerden, moi j'estime que je dois avoir une explication des deux.

Alors vous me parlez du mois de septembre, le Ministre n'a pas jugé opportun de le faire, je tiens dans le dossier – je vous le montrerai au besoin – un courrier dans lequel, votre administration, au mois de juin déjà, rassurait le bourgmestre en disant : «*Ne t'en fais pas, c'est notre parole contre la leur.*».

Ce sont des pratiques qui sont inacceptables ! On a aussi la liberté de parole ici, je tiens ce document à votre disposition.

Je continuerai à dénoncer ce genre de pratiques.

M. le Président. – Avant de passer la parole à M. Stoffels, j'en profite pour saluer la présence de M. le Sénateur associé, Jean-Marie Happart. Bienvenue, Monsieur le Sénateur.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'OPÉRATION SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DES ÉCOLES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «l'opération sécurité routière aux abords des écoles».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – M. le Ministre, chers Collègues, dans la DH du 4 septembre dernier, j'ai pu lire que vous entendiez consacrer sept millions d'euros à une vaste opération visant à améliorer dès 2007 la sécurité routière aux abords des 700 écoles situées le long de voiries régionales.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour cette initiative qui démontre une fois de plus que le plan global de sécurité routière que vous avez lancé en début de législature prend forme à travers un ensemble de projets concrets et utiles.

La question que je souhaite vous poser est la suivante : ce programme de travaux fait-il l'objet de contacts et de constatations entre vos services et les Communautés françaises et germanophones afin d'identifier d'un commun accord les priorités à retenir dans le cadre de la sécurisation aux abords des écoles ?

De plus, il semble que vous auriez l'intention de placer des boîtiers radars. Vous, vous déclarez d'accord – tel est en tous les cas l'écho que j'ai pu lire dans la presse – d'en placer davantage le long de routes et autoroutes dès que l'on vous le demande.

En principe c'est également une politique que j'approuve, car en effet l'expérience nous montre que toute mesure de sécurisation n'a d'effet que si l'automobiliste conduit de façon responsable. C'est donc une question d'éducation.

Quels sont, M. le Ministre, les moyens budgétaires dont vous disposez ? Combien de boîtiers va-t-on pouvoir placer ? S'agit-il d'un programme récurrent ou pluriannuel ? En fonction de quels critères les priorités seront-elles définies, voire concertées, avec les zones de police concernées ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – En fait, dans le cadre du budget 2007, je vais proposer une mesure destinée à éclairer de manière spécifique les passages pour piétons situés aux abords des écoles. Je suis limité au réseau routier régional. Je ne peux pas intervenir au-delà.

Il y a environ 700 établissements qui se trouvent à proximité du réseau routier régional. Vous savez que depuis septembre 2005, ces abords sont passés en zone 30 et ce par l'application de signalisations conformes au Code.

Nous avions déjà, bien avant cela, lancé un programme de sécurisation.

À ce jour, 95 établissements ont déjà fait l'objet de ce type d'aménagements : revêtements, plateaux, barrières, trottoirs, signalisations spécifiques.

Afin de renforcer cette action, nous souhaitons mener une vaste opération relative à l'éclairage des passages pour piétons. Il est évident que les jours se raccourcissant, les entrées et sorties vont progressivement se faire dans la pénombre voir dans l'obscurité.

Je pensais, dès lors, que c'était psychologiquement un bon moment pour lancer cette opération. Je dirais qu'au-delà de l'avantage direct pour les piétons, cet éclairage spécifique peut également servir de signal pour l'usager afin qu'il identifie bien le fait qu'il se trouve à proximité d'un établissement scolaire.

D'ailleurs, je vais vous dire puisque vous me posez la question, que notre intention est de peindre ces panneaux d'éclairage dans une ou plusieurs couleurs spécifiques.

Nous allons vraiment essayer de faire un projet original.

Dans le budget, j'ai prévu 7 millions d'euros pour mener à bien cette opération que je considère comme une opération coup de point à réaliser au plus vite.

Je suis un peu mal à l'aise pour entamer une concertation avec les communautés à ce sujet puisque ces compétences sont régionales et que le seul facteur sera la sécurité routière.

Je tiens aussi à vous dire qu'avec ce budget je pense pouvoir couvrir la quasi-intégralité du réseau régional.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Cette une réponse d'autant plus réjouissante que d'une part, le Ministre fait suite à une

discussion que nous avons déjà eue concernant, par exemple, la visibilité des zones 30 très souvent ratée par l'automobiliste quelque fois inattentif.

De cette façon-ci, le point stratégique dans cette zone 30 est vraiment mis en évidence et ce serait quasiment impossible, à mon avis, de le rater. D'où mes remerciements de mettre en œuvre le plus vite possible cette opération, et ce d'autant plus qu'avec le budget inscrit, vous parvenez quasiment à réaliser l'entièreté des 700 projets que vous envisagez.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Uniquement sur les routes régionales, je ne peux intervenir que sur ces voiries.

M. Stoffels (PS). – Exactement. Pour les routes communales, c'est votre Collègue qui devra intervenir. M. Courard pour la Région et M. Lambrechts pour la Communauté germanophone.

QUESTION ORALE
DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
ET À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LE TRAITEMENT DES BOUES DE DRAGAGE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine et à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le traitement des boues de dragage».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, chers Collègues, l'ouverture du canal Charleroi-Dunkerque est un atout positif pour la Wallonie.

Je ne dois certainement pas rappeler ici la nécessité impérieuse d'avancer rapidement dans le dragage de nos voies d'eau afin d'en renforcer la navigabilité et donc l'usage, ni revenir sur les débats déjà tenus quant au traitement de ces boues, et aux filières à mettre en place à cet effet, ni encore sur les budgets à dégager pour atteindre cet objectif.

Dans ce cadre, il me revient qu'une soumission d'offres de marché public européenne, concernant le dragage de boue type B, sera lancée dans les prochaines semaines.

Il semblerait que le cahier des charges contienne des directives visant à favoriser un système de traitement se limitant à l'unique phosphatation des boues.

Or la phosphatation des boues n'est vraiment efficace que si elle est couplée à une calcination, laquelle occasionne un surcoût important.

En effet, la phosphatation n'atteint pleinement son effet de stabilisation des métaux lourds…

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – On vous a mal informée.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). –… qu'après une calcination. Pouvez-vous, sous ces conditions, sans que je vous explique – puisque dans ma question vous avez toutes les explications du désavantage – me dire dans quelles conditions seront effectués les traitements de boues, si on m'informe mal. Si le cahier des charges laisse une perspective à un choix alternatif, quel procédé pensez-vous utiliser ? Et, si le procédé de stabilisation chimique est choisi, pouvez-vous me garantir qu'il sera mené jusqu'à la calcination ?

Merci de me répondre positivement, sinon je reviendrai sur tous les désavantages pour vous raisonner.

(Mme Tillieux, commissaire,
prend place au fauteuil présidentiel.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Daerden, qui répondra en son nom et au nom de M. le Ministre Lutgen.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Ne perdons pas notre temps.

Je vais vous dire, Madame, qu'un appel d'offres européen pour la gestion des produits de dragage de catégorie B sera lancé dans les prochaines semaines. Et croyez-moi, il sera lancé dans 15 jours.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Oui.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je ne vais pas dire qui va gagner avant de commencer puisque c'est un appel d'offres européen. Soyons quand même raisonnables.

Il portera sur le traitement de ces produits, en vue de leur valorisation de leur ou élimination dans le respect de la législation. N'ayez aucun doute à ce propos.

Chaque entreprise disposant d'une solution quant à cette problématique pourra bien entendu remettre offre, car, le cahier des charges le décrit, ni n'exclut aucune technique en particulier.

Les conditions de traitement des boues seront dès lors définies en fonction de l'offre du soumissionnaire retenu et de la technique qu'il propose.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Oui, cela veut dire, en clair, que le cahier des charges – si vous voulez bien me le transmettre, cela me ferait plaisir – laisse toutes les portes ouvertes.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Vous transmettre le cahier des charges, cela ne se fait pas.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Non ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Quand il sera publié, je suis d'accord de vous le transmettre.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Dans quinze jours alors ? Alors je pourrais le trouver dans le moniteur je suppose ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – On vous évite les recherches.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Mais, cela veut dire que si toutes les portes sont ouvertes, ce serait intéressant que vous définissiez comment vous allez orienter votre choix, sachant bien que le choix de la phosphatation – qui n'est pas couplé avec la calcination – a de lourdes retombées environnementales.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je suppose qu'il faudra choisir un jour. Il y a un jury.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Y a-t-il un cahier des charges pour le jury ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Il y a cinq ans, un appel d'offres avait été lancé, il n'avait reçu aucune offre compatible avec la législation.

À un moment on a trouvé ce brevet de Solvay qui s'appliquait à des cendres volantes, des éléments fins qui ont un peu la même composition mais qui ont des caractéristiques spécifiques.

À ce moment-là, des essais de laboratoire ont été réalisés pour voir dans quelle mesure cela pouvait s'appliquer aux boues de dragage et se posait la question de la phosphatation et de la calcination. Le procédé Solvay estimant pour ces boues de dragage devoir faire la somme des deux.

Un prototype a été mis en place de façon à vérifier la validité par rapport à la législation de l'un et de l'autre et à comparer précisément si les éléments phosphatés et les éléments calcinés avaient des différences notables. Il est apparu que non.

La grosse différence – vous le soulignez dans le texte détaillé de votre question –, c'est que certains hydrocarbures ne sont absolument pas traités s'il n'y a pas calcination et vous avez tout à fait raison. Complémentairement à la calcination, il existe d'autres procédés que la calcination, qui permettent de régler le problème des hydrocarbures de façon à ne pas se trouver dans ces considérations de prix élevés.

La proposition peut être faite avec de la calcination, peut être faite avec de la phosphatation, peut être faite avec tout autre procédé pour autant que le produit respecte la législation et les délais seront suffisamment longs que pour permettre même à des gens qui remettent un prix de faire valider leur procédé.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Je vous remercie de votre réponse.

Mme la Présidente. – Madame Dethier-Neumann, tout est-il en ordre, du moins en termes de renseignements ?

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Equipement et du Patrimoine. – Enfin, temporairement.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Je vous remercie pour votre réponse.

(M. Etienne, Président,
reprend place au fauteuil présidentiel.)

M. le Président. – Si vous le voulez bien, je propose d'intercaler la question de M. Ficheroulle, qui pour des raisons que nous pouvons tous comprendre, a dû rejoindre Namur avec un peu de retard.

QUESTION ORALE
DE M. FICHEROULLE À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
SUR
«LES PONTS DE CHÊNOIS ET BAYEMONT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Ficheroulle à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les ponts de Chênois et Bayemont».

La parole est à M. Ficheroulle pour poser sa question.

M. Ficheroulle (PS). – Monsieur le Ministre, connaissez-vous la saga des ponts de Monceau-sur-Sambre ? J'imagine, depuis le temps que cela dure.

Les ponts de Chênois et Bayemont, fermetures et ouvertures compromises, perturbent les riverains et, c'est vrai, obligent les automobilistes à faire quelques kilomètres de détour.

Les ponts, l'un sur le canal, l'autre sur la voix de chemin de fer Charleroi/Bruxelles, sont situés à moins de 600 mètres l'un de l'autre. Mais ils constituent un point d'accès entre Monceau, Goutroux et Courcelles, qui aurait selon la presse – si je lis bien –, sur les 12 dernières années, été fermé pendant huit ans.

Alors je ne reviendrai pas sur les causes multiples et diverses de ces atermoiements. Il se dit aujourd'hui que la réouverture de ces ponts n'interviendra pas avant début 2007. Pouvez-vous M. le Ministre m'éclairer un peu sur ces deux dossiers ?

Par ailleurs il semblerait qu'en l'état actuel des choses, le chantier du pont de Chênois ne soit pas sécurisé comme il conviendrait (grilles couchées sur le sol, ouverture béante). Il serait peut-être utile que le MET veille à ce que la sécurité du chantier soit assurée.

En tout état de cause, Monsieur le Ministre, je ne sais pas si vous allez me fournir une réponse définitive, car c'est un dossier difficile, mais je peux vous assurer que la solution à ces problèmes serait vraiment importante pour les habitants des quartiers concernés.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Tout d'abord, je vous dirais qu'il y a – et vous le savez d'ailleurs – une convention particulière entre la SNCB et le MET qui prévoit que le pont du Chênois ne dépend de la responsabilité du MET que pour le seul revêtement de surface de l'ouvrage d'art. Cela, c'est le contenu de la convention.

Le chantier ouvert depuis de nombreux mois déjà, relève de la seule responsabilité des Chemins de fer. Il semblerait, que la réception de la chape a déjà dû être refusée à deux reprises pour cause d'exécution imparfaite. Celle-ci devra donc être recommencée une nouvelle fois avant que le MET puisse enfin prendre le relais de la SNCB et mettre en place le revêtement de surface.

Maintenant on me dit qu'il y a un risque de justice dans le dossier ce qui ne ferait évidemment que retarder l'affaire.

En ce qui concerne le pont de Bayemont, la remise en état du mur de soutien par mes services sera mise en adjudication au cours du mois d'octobre, de sorte que les travaux estimés à environ 900.000 euros pourront y débuter dès le printemps 2007.

Je veux bien prendre contact et demander à la SNCB qu'elle sécurise le chantier, on va le faire, mais plus que ça, vu le partage des compétences entre les pouvoirs, c'est impossible à réaliser pour moi.

M. le Président. – La parole est à M. Ficheroulle.

M. Ficheroulle (PS). – Je prends bonne note que pour ce qui concerne votre pont, on avance. Je ne veux pas en rajouter une couche, mais j'ai comme l'impression qu'il y a une route et deux ponts. Et, je suis en train de me poser la question de savoir si dans le passé, chacun ne s'est pas dit : «*Tant que l'autre n'avance pas, la route est quand même fermée*.». C'est une explication qui en vaut d'autres. Si vous en avez une meilleure, donnez-la-moi. En l'an 2006 avec les moyens techniques d'aujourd'hui, je trouve que ce n'est pas un dossier très glorieux mais je reconnais avec vous que les responsabilités sont partagées.

Je vous remercie d'écrire à la SNCB même si ce n'est que pour user de votre bonne influence sur les décideurs fédéraux.

QUESTION ORALE
DE M. CRUCKE À M. DAERDEN,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE,
SUR
«LES GRANDES INFRASTRUCTURES SPORTIVES
ET LEUR FINANCEMENT ALTERNATIF»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «les grandes infrastructures sportives et leur financement alternatif».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Il s'agit d'un dossier que j'ai déjà évoqué avec le Ministre qui a eu la gentillesse de me communiquer la liste des dossiers qui faisaient l'objet de financements alternatifs.

La somme est assez rondelette 26.244.000 euros. Voilà une décision qui pèse et je constate à la lecture de cette liste qu'il y a quand même pas mal de projets retenus qui vous sont proches. Ceci dit, peu importe, ce qui compte – je dis toujours – c'est qu'un dossier soit bon. S'il est bon, il doit être aidé, s'il est moins bon, je comprends tout à fait que l'on puisse le refuser. Pour que je puisse comprendre – c'est cela, M. le Ministre que je n'ai pas eu comme réponse –, j'aimerais qu'outre la clef de répartition que vous m'avez donnée, que l'on m'explique pourquoi certains n'ont pas été retenus.

Quelle est la répartition que vous m'avez donnée ? On retrouve 55,13 % d'investissements dans les rénovations de l'infrastructure sportive existante et environ 44,87 % dans des nouveaux investissements.

Premier paradoxe, comment peut-on dire que par rapport aux nouveaux investissements – et, c'était là votre déclaration aussi –, qu'ils sont réalisés dans des zones sous-équipées alors que nous ne disposons pas encore – et vous me l'avez confirmé très récemment aussi – du cadastre des infrastructures sportives.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Il n'y en a pas.

M. Crucke (MR). – Tant que ce cadastre ne sera pas finalisé, comment peut-on dire que cela correspond à des infrastructures, ou, en tous les cas, à un sous-équipement dans certaines zones ?

En outre, j'aurais aimé disposer aussi de la liste des demandes qui vous ont été adressées et qui n'ont pas été retenues. Cela me permettra de faire une lecture, peut-être un peu plus politique de la chose, mais surtout des motivations pour lesquelles elles n'ont pas été retenues. Je ne doute pas que ces motivations soient objectives et donc, en même temps, permettez-moi de vous demander les critères de sélection et les raisons de ces refus qui concernent souvent – je suppose – des dossiers qui étaient également d'importance, dans lesquels certains se considéraient en zone sous-équipée. Seule la lecture du listing de ces dossiers refusés permettra de le dire.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Tout d'abord, le cadastre des infrastructures n'existe pas encore en ligne. Cela avance, c'est quand même un outil de référence avec toujours l'éternel problème de l'actualisation de ce genre de fichiers car ce n'est pas simple.

Je peux vous transmettre – si vous le souhaitez – les listes des dossiers qui étaient introduits pour prétendre à l'enveloppe attachée au mécanisme de financement alternatif, et il y a ceux qui étaient retenus en 2006 et les dossiers pas encore retenus.

En ce qui concerne le traitement des dossiers, ceux-ci seront traités par mon administration conformément au décret du 25 février 1999 et de l'arrêté du 10 juin 1999.

Je tiens à rappeler que plus de 30 dossiers de grandes infrastructures, d'un montant de subside supérieur à 1 million d'euros sont à l'étude au sein des services de la Région wallonne. Cela me parait évidemment un élément important, d'autant que j'ai pu dégager une enveloppe non négligeable, mais qui n'est quand même que de 25 millions pour 2006.

Je vous dirai que le projet tient compte de la répartition 2006 de la population wallonne par province, du degré prévisible d'évolutionnisme par type de dossier et de la condition pour rénovation de nouveaux investisseurs.

Les critères de répartition de la population sont des facteurs de choix, prépondérants car ils constituent l'indice principal du taux d'utilisation d'une infrastructure sportive.

Il n'y a pas eu à proprement parler de refus d'intervention régional. Les dossiers non retenus dans le cadre du programme 2006 pourraient être pris dans le cadre d'un programme ultérieur et si le budget le permet, déjà dès 2007.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie le Ministre pour sa réponse, mais il reste une difficulté – il le comprendra sûrement bien – inhérente au fonctionnement de ce Parlement et au rôle qui est le nôtre dans le contrôle des décisions prises par l'exécutif. À partir du moment où l'on se base sur un document qui est le cadastre de l'infrastructure sportive, en me disant : «*La difficulté, c'est de l'actualiser.*», je peux comprendre que vous ayez des difficultés à l'actualiser, tout ce que je vous demande, c'est de pouvoir voir ce document, nous n'en avons pas connaissance. Les Parlementaires ne l'ont pas en main.

À partir du moment où nous ne l'avons pas en main, comment voulez-vous que l'on puisse réellement – à tort ou à raison, je ne veux pas crier au loup – se rendre compte. On peut difficilement comprendre l'objectivation que vous mettrez dans certaines décisions. Je vous demande – vous l'avez promis à plusieurs reprises et ce n'était pas la question du jour –

puisque vous confirmez l'existence de ce cadastre, de le mettre à disposition de l'ensemble du Parlement, quitte à l'actualiser et je comprends très bien que là il faille le faire.

Je retiens un élément positif de votre réponse, à savoir qu'il pourrait y avoir une enveloppe complémentaire en 2007 pour les dossiers qui n'auraient pas été retenus. C'est à mon avis une belle attente pour ceux qui se sont trouvés entre-temps sur la ligne de côté, ils vont pouvoir revenir dans la course (si j'ai bien compris).

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – En fait, il nous reste à valider le cadastre. Dès qu'il sera validé, tout se réalisera dans la plus grande transparence.

M. le Président. – La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 16 heures 35 minutes.*

– *La séance est reprise à 16 heures 40 minutes.*

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LE PROJET DE CONTOURNEMENT DE PÉRUWELZ»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «le projet de contournement de Péruwelz».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Je m'intéresse à une autre Commune qui s'appelle Péruwelz mais toujours dans le Hainaut Occidental où vous êtes venu quelques semaines avant l'épreuve fatidique pour annoncer, je vous dis directement à juste titre, la faisabilité des travaux de contournement de Péruwelz.

Ceci dit, à l'analyse – ça ne vaut que la lecture que je peux en avoir par rapport à ce que la presse a communiqué – des plans, ce que l'on observe, c'est l'autre rond-point qui est aménagé et je n'y vois pas réellement un contournement de Péruwelz qui pourtant est nécessaire.

Notons que 16.000 véhicules par jour traversent cette entité, avec une cathédrale fameuse qui se trouve dans les hauteurs de Péruwelz à Bon-Secours. La déclaration que vous faites est importante, mais je ne la retrouve pas sur les plans, sauf à me démentir.

En outre, ce que je constate, c'est que ce contournement est envisagé en reportant finalement la circulation sur une autre entité wallonne à savoir celle de Bernissart, mais également sur une entité française : Condé-sur-l'Escaut. Et là, les déclarations qui sont faites par le côté français consistent à dire : «*Nous ne sommes pas au courant de cela, il n'y a pas eu de concertation entre l'autorité française et l'autorité wallonne*.».

Permettez-moi de vous poser une deuxième question : y a-t-il eu, oui ou non concertation ? Et si oui, de quand date-t-elle ? Quel est le résultat de cette concertation ? D'autant que toujours à la lecture des plans que la presse a remis, lorsque l'on regarde bien, vous passeriez – je le mets au conditionnel – en France dans une zone d'intérêt écologique préservée par l'Europe et considérée comme étant intouchable.

Qu'en est-il réellement du contournement ? Quand pourra-t-il être opérationnel ? Ne pensez-vous pas qu'il y a un certain nombre de concertations à avoir ? Si elles n'ont pas eu lieu, il y a un risque de reporter la difficulté sur une autre commune.

Et enfin, ce qui me ferait évidemment plaisir, c'est qu'un *timing* soit défini. Dans quel timing ce dossier pourra-t-il voir le jour ?

Je sais que ce type de travaux ne se réalise pas en quelques jours, ni en quelques mois, je sais aussi qu'il coûte, c'est une réponse généralement que vous connaissez, puisque vous êtes le Ministre du Budget, mais il y a un besoin qui me semble objectivable en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Je vous dirai que, tout d'abord, on a réalisé la liaison entre la rue Ponchot et les Awiches de même que la création d'un accès à la zone de service du Champ de Lionnes.

L'aménagement de deux carrefours giratoires vient par ailleurs de débuter sur la nationale 60 aux rues de la Buissière et de Blaton.

La suite du planning prévoit la mise en service de la liaison entre les Awiches et la rue de Blaton, la création d'un giratoire pour accéder plus facilement à la zone de service du Champ de Lionnes et la création d'une liaison d'accès entre cette dernière et la rue Ponchot.

Pratiquement, ces travaux permettront, d'une part, de réguler l'accès aux zones industrielles et d'activités

économiques présentes aux abords de l'entité, d'autre part, de contourner l'agglomération de Péruwelz.

En outre, je vous dirai que nous n'avons pas prévu de travaux sur la commune de Bernissart.

Par ailleurs, des contacts sont pris régulièrement avec les autorités françaises mais je ne vous cacherai pas que celles-ci restent réticentes à la réalisation d'un contournement complet. Ce qui nous oblige d'ailleurs à emprunter la rue de Blaton.

Le revêtement de cette dernière a été réfectionné dernièrement et le passage du trafic de transit y est tout à fait possible.

Selon mes services, cet itinéraire de contournement sera très certainement utilisé contenu que la circulation y est malgré tout plus fluide qu'en empruntant les voiries qui traversent le centre de Péruwelz.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie M. le Ministre pour la correction de sa réponse. Cela correspond aux éléments de faits dont j'avais connaissance, mais la difficulté n'en reste pas moins présente, car lorsqu'on voit ce qui est fait – je ne dis pas que certains ouvrages sont inutiles, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas envie de dire non plus –, on va réellement – non pas contourner, vous l'avez clairement indiqué ici –, réorienter le trafic vers Bon-Secours et vous savez ce que coûte une Basilique, voyez à Tournai.

Je crains réellement que ceux qui ont pris l'habitude de traverser Péruwelz vont continuer à le faire et que l'on n'aura donc pas un effet conséquent sur la traversée. C'est ma crainte, vous l'avez dit aussi, les Français sont réticents, ils l'ont clairement exprimé, donc je garde pour ce dossier un certain nombre de réserves sur l'efficacité de ce qui a été entrepris. Nonobstant l'avis qui est donné par votre administration.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, ET À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR «LA TECHNIQUE DE L'OVERLAY EN BÉTON»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, et à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la technique de l'overlay en béton».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Merci M. le Président. Là aussi j'avais posé la question à la fois au Ministre Daerden et au Ministre Courard car j'avais déjà eu l'occasion de discuter de ce dossier avec le Ministre Courard, il y a une expérience de 1.120.000 euros qui est menée à Wanze et à Braives, et qui permettrait de recourir à ce que l'on appelle «un overlay en béton».

De quoi s'agit-il ? Plutôt que de voir démolir la route, c omme on le fait réellement, et refaire l'ensemble de la route, on utilise le tapis qui existe et on refait une route en superposition, si je peux schématiquement m'exprimer ainsi.

Il est clair que dans la mesure où cette expérience fonctionne, il y a un triple gain, en temps – cela semble tomber sous le sens –, en argent, forcément, puisque vous remettez une couche et – c'est cela que je voudrais avoir comme réponse sur le plan technique – un gain en longévité. Et là sincèrement – *a priori* je ne comprends pas, mais je ne demande qu'à comprendre, car ce serait la solution miracle. Dans la mesure où la solution existe, a-t-on pu, à ce moment-ci, vérifier l'ensemble des principes qui sont évoqués dans ces trois gains ?

Si on a pu l'évoquer, imagine-t-on généraliser ce type d'expérience à d'autres communes ou à d'autres endroits de la Région wallonne ?

Enfin, peut-on chiffrer l'économie réalisée sur le plan économique en termes de pourcentage ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden, qui répondra en son nom et au nom de M. le Ministre Courard.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – M. le Président, nous serons d'accord pour dire que cela concerne essentiellement mon Collègue M. Courard. Je me suis donc renseigné auprès de ses services et ceux-ci nous proposent les éléments de réponse suivants. Il est vrai que le vieillissement généralisé n'est pas un leurre. Le réseau vieilli, c'est incontestable et il est vrai que l'évolution trop rapide des dégradations liées au manque d'investissements, notamment, et d'entretien de rénovation invite les responsables communaux à adopter pour le renouvellement des revêtements des solutions plus durables et dès lors plus économiques à long terme.

Cela paraît assez étonnant car les crédits, à tout le moins dans le département de M. Courard, sont

constants depuis de nombreuses années. On peut dire qu'ils ont augmenté suite à la prise en charge en 2001 de l'égouttage par la SPGE. Qui plus est, l'un des axes du plan Mercure initié en 2005 et 2006 était consacré à l'entretien de voiries et 3 millions et demi d'euros y ont été consacrés.

En ce qui concerne la commune de Tintignies, une étude est actuellement en cours en vue de développer un nouvel outil intégrant les méthodes modernes et destinées à porter une aide au traitement de données permettant d'optimiser la gestion des routes communales pour un meilleur rapport entre la longévité des routes et son coût.

Il avait du reste, en son temps, répondu dans cet hémicycle à une question d'un collègue sur le sujet.

Il y avait les expériences communes de Wanze et Braives. Je vous dirais que le chantier est terminé, rouvert au trafic et les essais sont en cours sous contrôle de l'Administration. Ne tirons pas les conclusions hâtivement.

La technique utilisée dans le cas précis : overlay en béton bicouches a été retenue compte tenu de l'importance du trafic des poids lourds. Plus de 600 par jour, celle-ci pourra donc être étendue sur ce type de voirie, et non sur l'ensemble du réseau routier.

Quant aux méthodes de réflexion, le choix dépend évidemment de l'état de la voirie. Si la commune gère bien son réseau, si les entretiens de surface sont mis en œuvre en temps voulu, le sujet ne peut pas être très coûteux. Si on tarde de trop, là évidement des réfections en profondeur sont nécessaires et coûteuses.

Je vous dirai encore que ce chantier pilote a fait l'objet d'une visite technique dans le cadre du dixième *symposium* international de la route en béton tenu à Bruxelles en septembre, preuve du savoir-faire wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, je suis très heureux que le dixième *symposium* du béton se soit intéressé à cette expérience, mais je retiens que l'expertise est en cours et que donc on ne peut à l'heure actuelle, nous dire si effectivement il y a – ce que j'espère d'ailleurs – un quelconque lien. Évidemment, je sais que l'on ne pose pas de question sur une question, mais peut-on, éventuellement, connaître la date à laquelle les résultats d'expertise seront connus ? Ce n'est pas une question polémique, il s'agit d'une question qui, à mon avis, intéresse tous les municipalistes, tous ceux qui pourraient se retrouver dans les mêmes circonstances de travaux. Mais pour cela, il faut évidemment que l'on puisse avoir les conclusions.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LE *BYPASS* RELIANT LA N67 À LA E40»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine sur «le *bypass* reliant la N67 à la E40».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Ministre, je serai très court en ce qui concerne la question, car le sujet a déjà été évoqué à plusieurs reprises, soit en décembre 2005, soit vers la période avril/mai 2006.

La N67 est une route des plus fréquentées, 28.000 véhicules y passent tous les jours avec le problème éternel des files d'attentes. La solution est connue c'est la création d'un *bypass* sur une longueur de 100 mètres permettant d'évacuer quasiment un tiers des véhicules par le biais de l'E40 en direction d'Aix-la-Chapelle.

Lors de questions précédentes vous me confirmiez que le projet était en cours de finalisation au bureau d'études, le coût a été estimé à 25.000 euros et si aucun obstacle administratif ne se présente, le début du chantier commencerait aux environs du mois de septembre.

Je me permets de vous interroger aujourd'hui quant à l'avancement de ce dossier et quant au *timing* en ce qui concerne la réalisation de ce *bypass* tant attendu par la chambre de commerce et d'industrie d'Eupen-Malmédy-Saint-Vith.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – Tout d'abord, je vous dirai M. Stoffels que nous avons dû déplorer le fait qu'il y avait plus d'impétrants que ce qui était prévu au départ.

Et puis, il y a eu certaines opérations liées à la ligne TGV.

Enfin, comme le montant des travaux est estimé à 50.000 euros on a plus su travailler par voix de décompte, il faut donc lancer une étude spécifique.

L'engagement des travaux est en cours, nous pensons q ue le début des travaux est pour le printemps 2007, je vous dirai qu'il devrait durer une dizaine de jours ouvrables.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je prends acte de la réponse tout à fait réjouissante de M. le Ministre.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU PATRIMOINE, SUR «LA N62 OU LA E421 (SAINT-VITH-LUXEMBOURG)»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine, sur «la N62 ou la E421 (Saint-Vith-Luxembourg)».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – M. le Ministre, chers Collègues, c'était pour moi-même une découverte de retrouver la N62 appelée E421 dans un document de l'ONU.

Par la loi du 15 mars 1985, publié au *Moniteur belge* du 19 novembre 1985, la Chambre a ratifié un accord international concernant les infrastructures routières. Il s'agit de l'accord européen sur les grandes routes de trafic international.

Par cet accord, la Communauté européenne adopte un «réseau international «E»» visant à coordonner la construction et l'aménagement de routes d'intérêt international à réaliser dans le cadre de programmes nationaux, ou – pour ce qui nous concerne – régionaux. Dans les annexes de cet accord, nous trouvons une liste exhaustive des routes recevant un statut de routes internationales de type «E».

Ces routes sont inscrites dans les catégories «routes principales» de type est-ouest, nord-sud ou «routes d'embranchement, de rocade ou de liaison». Parmi ces dernières, nous trouvons la E421 – mieux connue chez nous sous le sigle de N62 – reliant le Luxembourg d'abord à Saint-Vith et ensuite à Aix la Chapelle. Cette route a fait l'objet d'une résolution adoptée par les communes de Vielsalm, Gouvy, Burg-Reuland et Saint-Vith. Le Met quant à lui examine pour l'instant la faisabilité d'un nouveau tracé améliorant la liaison avec le Gand-Duché de Luxembourg.

Lors d'une récente visite, le Ministre Grand-Ducal des Travaux publics nous a demandé à être informé des alternatives pour l'instant à l'étude. Sur 9 projets, 3 ont été retenus afin d'être approfondis, les communes concernées étant étroitement associées aux travaux. Nous sommes actuellement au niveau de l'étude de faisabilité technique qui doit préparer la décision politique. Étant donné qu'il s'agit d'un projet à caractère international, il y a une utilité à rencontrer, voire à se mettre d'accord entre Ministres wallons et grand-ducaux chargés des travaux publics, mais aussi au niveau des Ministres chargés de l'Aménagement du territoire car en effet, il va falloir inscrire le tracé définitif dans le plan de secteur avant de pouvoir commencer le chantier.

Étant donné que les montants destinés aux premiers tronçons ont été inscrits dans l'accord qui est intervenu suite à la rencontre des deux Gouvernements d'Eupen et de Namur, il me semble qu'il conviendrait éventuellement de veiller à ce que le tracé définitif soit identifié le plus rapidement possible pour pouvoir commencer au plus vite la procédure d'inscription de ce tracé dans les plans de secteur.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire dans quel délai l'actuelle étude de faisabilité débouchera-t-elle sur une proposition concrète ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Daerden.

M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine. – N'allons pas trop vite. Les études techniques sont toujours en cours et aucun choix n'a encore été opéré en la matière. Mais croyez bien que je ne manquerai pas en temps opportun d'assurer à ce dossier toute la priorité et la concertation voulue.

Je ne suis d'ailleurs pas encore convaincu que la réalisation éventuelle de cette route soit subordonnée à une inscription préalable au plan de secteur.

C'est du Ministre en charge du Développement territorial que la décision viendra.

Je me suis engagé à financer une étude dans le tracé optimum. Celle-ci est en cours.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Il est évident que pour l'instant l'étude technique est en cours.

De neuf tracés initiaux qui ont été pris en considération, trois ont été retenus jusqu'à présent et on est en train de travailler en profondeur la faisabilité de ces derniers.

Si j'ai bonne mémoire, la réalisation en site propre d'une voirie de plus de deux bandes nécessite l'inscription au préalable du tracé au plan de secteur (et ce sera probablement le cas ici). On pourrait bien sûr se contenter d'une inscription à deux bandes. Mais quitte

à recommencer dans 15 ou 20 ans la même procédure en vue d'inscrire alors au plan de secteur le tracé, il me semble utile que l'inscription au plan de secteur soit faite dès à présent pour permettre, là où il y a des pentes très lentes, l'extension à une troisième bande permettant ainsi aux véhicules plus rapides de dépasser les camions.

Suite à la visite du Ministre grand-ducal des Travaux publics, il semble nécessaire qu'une coordination entre les deux instances soit mise en place. Car, les trois tracés actuellement retenus aboutissent à des endroits différents alors que de l'autre côté de la frontière, le Ministre grand-ducal souhaite un aboutissement à un point précis. Il s'agit de se mettre d'accord et de se coordonner.

M. le Président. – Ceci clôture nos travaux, la séance est levée.

– *La séance est levée à 17 heures.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

AGR	Accord européen sur les grandes routes de trafic international
Horeca	Hôtels, Restaurants, Cafés
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
SNCB	Société nationale des Chemins de Fer belges
TGV	Train à grande vitesse